



QUESTION ÉCRITE

Auteur :	Caroline Cassart-Mailleux
Ministre :	Elisabeth Degryse
Compétence :	Bâtiments scolaires
Intitulé de la question :	La mise à disposition de bâtiments scolaires pour accueillir des camps de jeunesse

Précédemment, j'ai eu l'occasion d'interroger votre homologue en charge du Tourisme en Région wallonne au sujet des endroits de camp.

A cet égard, Atouts camps devait sensibiliser les établissements scolaires afin d'identifier et d'aménager des sites potentiels pour les camps. Votre homologue m'a indiqué que des contacts avec votre cabinet avaient été établis à l'automne 2025.

Convaincre les écoles de mettre leurs infrastructures à disposition pendant la période estivale reste un défi, d'autant plus que cette période est généralement privilégiée pour procéder à un grand nettoyage ou pour l'organisation de stages. Néanmoins, il est essentiel de poursuivre la sensibilisation afin d'élargir l'offre des lieux de camp au sein des bâtiments scolaires.

Madame la Ministre-Présidente, à l'aube de la saison estivale 2026, qu'en est-il des contacts avec votre homologue en charge du Tourisme en Région wallonne? Des avancées concrètes ont-elles été obtenues? Combien de bâtiments scolaires accueilleront des camps de jeunesse? Enfin, quelles synergies sont ou seront mises en œuvre entre les deux secteurs?

Réponse de la Ministre-Présidente Degryse:

[Août 2026]

Des échanges ont effectivement eu lieu à plusieurs reprises entre l'administration de Wallonie-Bruxelles Enseignement et l'ASBL Atouts Camps afin d'examiner les possibilités d'ouverture des infrastructures scolaires durant la période estivale pour l'accueil de camps de jeunesse. Ces discussions ont mis en évidence que, pour être reconnus comme lieux de camp, les bâtiments doivent satisfaire à des normes relevant de l'hébergement touristique, nettement plus exigeantes que les standards applicables aux établissements scolaires.

La grille de critères d'Atouts Camps impose notamment la présence d'une cuisine fermée et équipée, d'un nombre minimal de sanitaires et d'éviers proportionné au nombre de campeurs, ainsi que l'obtention d'un score minimal de 11 points fondé sur des atouts tels que la présence de douches, d'un four, l'accessibilité en transports en commun ou encore la proximité de commerces. Or, ces exigences ne sont que rarement rencontrées dans les infrastructures scolaires actuelles.

Par ailleurs, le Service général des infrastructures scolaires subventionnées encourage ce type de démarches dans le cadre des programmes d'investissement récents, tels que le Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires ou la réforme du décret de 1990. Ceux-ci prévoient que, pour démontrer la mise en œuvre de la mutualisation des espaces, le pouvoir organisateur peut notamment fournir un document attestant que les locaux disposent d'un label reconnu, tel que celui délivré par Atouts Camps.

Dans ce contexte, si la sensibilisation se poursuit, les avancées concrètes demeurent encore limitées, tant en raison de l'inadéquation structurelle des bâtiments scolaires aux standards d'Atouts Camps que des contraintes organisationnelles pesant sur les pouvoirs organisateurs, sans omettre l'existence, dans certaines communes, de règlements qui encadrent strictement l'organisation de camps.

En tout état de cause, à ce stade, selon le Service général des infrastructures scolaires de WBE, aucun bâtiment scolaire relevant de WBE ne pourra accueillir de camps de jeunesse durant l'été 2026. En ce qui concerne les réseaux libre et subventionné, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de statistiques sur cette question.

Enfin, de manière générale, la revue des dépenses lancée dans le cadre de l'élaboration du budget 2026: « *Optimisation de l'utilisation et de la maintenance des infrastructures scolaires de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)* » intègre une composante relative à la mutualisation et à la valorisation des infrastructures scolaires de WBE. Les travaux ont permis d'identifier qu'il existe déjà diverses formes de mutualisation avec des pouvoirs publics locaux, des associations et des opérateurs sportifs ou culturels. De mon point de vue, l'enjeu est de parvenir à des solutions win-win pour les partenaires concernés ainsi que pour WBE, que ce soit du point de vue des infrastructures et/ou de l'organisation de l'établissement scolaires concernés. Ainsi il convient de trouver des formules assurant que l'ensemble des

parties puissent avoir un intérêt à se lancer dans des partenariats qui permettraient à des infrastructures scolaires d'être utilisées y compris durant les vacances scolaires.